



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2024

Délibération n°2024-38- : Adoption de la décision modificative n°1 au budget primitif communal 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 5 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 30 octobre 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 16	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN (jusqu'à la délibération 2024_36), Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD,		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Vincent PAIN donne pouvoir à Dominique DUMAS (depuis la délibération 2024_37)		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Lina LEMARIE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération DEL2024-11 du conseil municipal du 4 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, ressources humaines et intercommunalité du mardi 8 octobre 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à certains ajustements budgétaires, en recettes et en dépenses,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article unique : approuve la décision modificative n°1 au budget primitif 2024 de la Commune de Vauhallan, détaillé ci-dessous :

Section de fonctionnement

RECETTES

6419	Remboursements sur rémunérations en provenance du personnel	+ 57 000,00€
73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5 000 habitants	- 23 000,00€
74111	Dotations forfaitaires des communes (DGF)	+ 3 000,00€
741121	Dotations Solidarité Rurale	+ 2 000,00€
747888	Autres	+ 10 000,00€
7484	Dotations de recensement	+ 3 800,00€
75888	Autres produits divers de gestion courante	+ 25 000,00€
76232	Remboursement intérêts emprunts transférés par le GFP de rattachement	+ 600,00€
77681	Neutralisation des amortissements	- 12 000,00€
TOTAL		+ 66 400,00€

DEPENSES

64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	+ 30 000,00€
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	+ 19 800,00€
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	+ 5 600,00€
6455	Cotisations pour assurance du personnel	+ 34 000,00€
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	+ 1 000,00€
739211	Attributions de compensation	- 6 000,00€
673	Titres annulés	- 6 000,00€
6811	Dotations aux amortissements	- 12 000,00€
TOTAL		+ 66 400,00€

Section d'investissement

DEPENSES

198	Neutralisation des amortissements	- 12 000,00€
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	+ 6 000,00€
2031	Frais d'études (Immobilisations incorporelles)	+ 166 254,43€
2041512	Bâtiments et installations (GFP de rattachement - Immobilisations incorporelles)	- 50 000,00€
20422	Bâtiments et installations (Subventions aux personnes de droit privé - Immobilisations incorporelles)	- 50 000,00€
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	+ 3 900,00€
2128	Autres agencements et aménagements de terrains (Immobilisations corporelles)	+ 25 000,00€
21311	Bâtiments administratifs (immobilisations corporelles)	- 4 000,00€
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux (immobilisations corporelles)	+ 30 000,00€
21318	Autres bâtiments publics (immobilisations corporelles)	+ 20 000,00€
2138	Autres constructions (immobilisations corporelles)	- 50 000,00€
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques (Immobilisations corporelles)	+ 3 000,00€
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers (Autres immobilisations corporelles)	- 3 000,00€
2188	Autres (Autres immobilisations corporelles)	+ 54 000,00€
2313	Constructions (Immobilisations corporelles en cours)	- 100 000,00€
TOTAL		+ 39 154,43€

RECETTES

10222	FCTVA	- 7 500,00€
1321	État et établissements nationaux (Subventions actifs non amortissables)	+ 123 080,00€
1322	Régions (Subventions actifs non amortissables)	+ 39 300,00€
1323	Départements (Subventions actifs non amortissables)	+ 23 200,00€

13251	GFP de rattachement (Subventions actifs non amortissables CPS)	+ 57 525,00€
1348	Départements (Subventions actifs non amortissables)	- 34 875,00€
1641	Emprunts en euros	- 156 275,57€
280422	Départements (Subventions actifs non amortissables)	- 12 000,00€
276351	GFP de rattachement (Autres créances immobilisées)	+ 6 700,00€
TOTAL		+ 39 154,43€



Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallaan